



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 3
Absent : 0

Date convocation et affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Christine Marti, Violaine Morel, Renée Collomb, Brigitte March, Nachida Bourouiba, Jacques Daures, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Christine Delage pouvoir à Jacqueline Vidal
Christine Baudouin pouvoir à Renaud Calvat
Corentin Pic pouvoir à Michel Combettes

Secrétaire de séance : Jacqueline Vidal

Affaire 2 – Adoption de la carte scolaire

Rapporteur : Renaud Calvat

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.212-7 du code de l'éducation, le conseil municipal fixe le ressort des écoles publiques de la commune.

Dans le cadre de l'ouverture d'une école primaire rue de l'Occitanie et de la transformation de l'école maternelle Thierry Poutes en école primaire, un travail de concertation a été mené avec l'Éducation nationale (inspection académique et directions d'école) afin d'anticiper au mieux la répartition des effectifs à la rentrée 2026.

Vu la réunion du 17 septembre 2025 avec les directeurs d'école, l'inspectrice de l'Education nationale de la circonscription, et les représentants de la mairie,

Vu la réunion du comité de pilotage du 10 novembre 2025 avec les représentants des parents d'élèves FCPE et EPNE, les directeurs d'école, la représentante de l'inspectrice de l'Education nationale, le délégué départemental de l'Education nationale et les représentants de la mairie,

Il est proposé de définir deux périmètres scolaires :

- Un périmètre situé au Sud de l'avenue de Vendargues, rattaché à l'école primaire Thierry Poutes ;
- Un périmètre situé au Nord de l'avenue de Vendargues, rattaché à la nouvelle école primaire.

Les demandes de dérogation seront étudiées par une commission composée des directeurs d'école, de représentants des parents d'élèves, et de la mairie.

Ces dispositions entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

En conséquence, il propose au conseil municipal d'approuver la création de ces périmètres scolaires à compter de la rentrée 2026/2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE la proposition formulée.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Jacqueline Vidal



Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 19/12/2025
- date d'affichage le : 19/12/25